



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE**

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
INTERCLUBS MIXTES JEUNES**

Saison 2024-2025

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES JEUNES
Saison 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

<i>Article I.</i>	<i>Déroulement du Championnat.....</i>	<i>3</i>
Alinéa I.1	Organisation.....	3
Alinéa I.2	Phases départementales.....	3
Alinéa I.3	Divisions et Poules.....	3
Alinéa I.4	Réunion de préparation.....	3
<i>Article II.</i>	<i>Engagement des équipes.....</i>	<i>3</i>
Alinéa II.1	Inscription d'une équipe.....	3
Alinéa II.2	Responsable d'équipe.....	3
Alinéa II.3	Inscription.....	4
Alinéa II.4	Gestion du championnat.....	4
<i>Article III.</i>	<i>Composition des équipes.....</i>	<i>4</i>
Alinéa III.1	Constitution d'une équipe.....	4
Alinéa III.2	Association entre clubs.....	4
Alinéa III.3	Valeur d'une équipe.....	4
Alinéa III.4	Rang d'une équipe.....	5
Alinéa III.5	Autorisation à la compétition.....	5
Alinéa III.6	Ajout de joueur et changement d'équipe.....	5
<i>Article IV.</i>	<i>Déroulement des rencontres.....</i>	<i>5</i>
Alinéa IV.1	Calendrier de la phase départementale.....	5
Alinéa IV.2	Joueurs inscrits dans les championnats jeunes et seniors.....	6
Alinéa IV.3	Format d'une rencontre standard.....	6
Alinéa IV.4	Composition d'une équipe.....	6
Alinéa IV.5	Joueurs mutés.....	6
Alinéa IV.6	Nombres de matchs par rencontre.....	6
Alinéa IV.7	Equipe incomplète.....	6
Alinéa IV.8	Blessure.....	6
Alinéa IV.9	Volants.....	6
Alinéa IV.10	Arbitrage.....	7
Alinéa IV.11	Feuille de rencontre.....	7
Alinéa IV.12	Réclamation.....	7
Alinéa IV.13	Irrégularité.....	7
<i>Article V.</i>	<i>Classement.....</i>	<i>7</i>
Alinéa V.1	Classement de la poule.....	7
Alinéa V.2	Egalité entre équipes.....	7
<i>Article VI.</i>	<i>Sanctions.....</i>	<i>8</i>
Alinéa VI.1	Champ d'application des sanctions.....	8
Alinéa VI.2	Joueur non en règle.....	8
Alinéa VI.3	Equipe incomplète.....	8
Alinéa VI.4	Equipe forfait.....	8
Alinéa VI.5	Nombre de matchs joués.....	8
Alinéa VI.6	Autres litiges.....	8
Alinéa VI.7	Enregistrement des matchs irréguliers.....	8
<i>Article VII.</i>	<i>Commission.....</i>	<i>8</i>
Alinéa VII.1	Gestion du championnat.....	8
Alinéa VII.2	Responsable de la commission.....	8
Alinéa VII.3	Coordonnées.....	9
Annexe I.	Cahier des charges pour accueillir une journée.....	10

Article I. Déroulement du Championnat

Alinéa I.1 Organisation

Le championnat départemental interclubs mixtes jeunes, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Il se déroulera sous la forme d'un championnat Poussin, d'un championnat Benjamin, d'un championnat Minime, d'un championnat Cadet et d'un championnat Junior.

Alinéa I.2 Déroulement

Le championnat se déroule en deux phases, selon le principe suivant :

- Une première phase, de janvier à mars selon les critères de l'[Alinéa 1.3](#).
- Une seconde phase tenant compte des résultats de la phase précédente.

Alinéa I.3 Divisions et Poules

Chaque division est organisée en une poule unique ou deux poules. Ces poules ne pourront pas excéder 6 équipes.

En poussins, la répartition des équipes durant la première phase sera géographique si possible.

Dans les autres catégories, la répartition des équipes durant la première phase se fera selon la valeur des équipes.

Afin d'avoir des poules complètes et favoriser le jeu, il pourra être décidé d'incorporer une équipe d'un département limitrophe.

Alinéa I.4 Réunion de préparation

Une réunion de préparation se tiendra en visioconférence. Chaque club devra obligatoirement être représenté par son référent jeunes et/ou ses responsables d'équipes ([cf Alinéa II.2.](#)) pour valider l'inscription de ses équipes. **Un club non représenté verra ses inscriptions d'équipes refusées.**

Le représentant devra se munir des feuilles d'engagements des équipes, des droits d'inscriptions et des « codes de conduite du capitaine ».

Article II. Engagement des équipes

Alinéa II.1 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental jeunes vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa II.2 Responsables d'équipes

Chaque club devra désigner un responsable (adulte) d'équipe par équipe engagée, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Le responsable d'équipe doit être présent lors des rencontres, avoir connaissance du présent règlement et de l'organisation des interclubs jeunes. Le responsable d'équipe peut se faire remplacer par un adulte pour assumer son rôle pendant les rencontres où il ne peut être présent.

Alinéa II.3 Inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le référent championnat ou le référent jeunes devra impérativement déclarer ses équipes via l'outil DeclIC (<https://declic.codep44-badminton.fr/>) avant la date limite d'inscription :

- Déclarer le référent championnat jeunes.
- Déclarer la(les) composition(s) d'équipe(s), avec les coordonnées du/des responsable(s) de(s) équipe(s).

Les droits d'inscriptions, fixés à 25€ par équipe engagée, seront à régler à la réception de la facture envoyée par le comité départemental.

Les clubs inscrits devront s'assurer que le code de conduite du capitaine soit lu et connu par chaque responsable d'équipe.

Alinéa II.4 Gestion du championnat

Tout club inscrivant au moins deux équipes en championnat (toutes catégories jeunes confondues) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission championnat, afin de saisir les résultats lors de chaque journée.

Article III. Composition des équipes

Alinéa III.1 Constitution d'une équipe

- En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.
- Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe du championnat interclubs jeunes.
- Sur la feuille d'engagement, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.
- Une équipe devra être composée au minimum de 2 filles et de 2 garçons, considérés comme titulaires.
- En poussins, une équipe pourra être composée de 3 joueurs seulement (1 fille et 2 garçons OU 2 filles et 1 garçon).
- Une équipe ne pourra être constituée que de **joueurs / joueuses classés de D7 à NC**. Le classement pris en compte sera celui au jour de la constitution des poules.
- Les joueurs / joueuses classés R6 ou plus pourront être autorisés s'ils permettent l'inscription d'une équipe (nombre de joueurs / joueuses classés D7 à NC insuffisants). Dans ce cas, **consulter les responsables du championnat pour validation**.

Alinéa III.2 Associations entre clubs

Les associations entre clubs sont autorisées si dans un club, le nombre de licenciés (à la date du 1^{er} novembre de la saison en cours) est inférieur ou égal à 3 dans la catégorie concernée. Ce regroupement est possible uniquement pour le sexe en déficit.

Une équipe sera composée de deux clubs au maximum.

Alinéa III.3 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué aux deux meilleurs joueurs et deux meilleures joueuses :

D7	6 Pts	P10	3 Pts
D8	5 Pts	P11	2 Pts

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES JEUNES
Saison 2024-2025

D9	4 Pts	P12	1 Pt
----	-------	-----	------

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel le jour de la constitution des poules de la discipline dans laquelle il est le mieux classé.

Alinéa III.4 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa III.3) au moment de son inscription.

En cas d'égalité de valeur entre équipes, c'est le Classement Par Point Hebdomadaire qui départagera ces équipes. Seront retenus les CPPH des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses dans la discipline la plus forte pour chaque joueur, à la date de constitution des poules.

Alinéa III.5 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD pour la saison en cours.

Sont autorisés à jouer en catégorie poussins, les joueurs poussins ainsi que les joueurs Minibad.

Sont autorisés à jouer en catégorie benjamins, les joueurs benjamins ainsi que les joueurs Minibad et poussins.

Sont autorisés à jouer en catégorie minimes, les joueurs minimes ainsi que les joueurs benjamins.

Sont autorisés à jouer en catégorie cadets, les joueurs cadets ainsi que les joueurs minimes.

Sont autorisés à jouer en catégorie juniors, les joueurs juniors ainsi que les joueurs cadets.

Alinéa III.6 Ajout de joueur et changement d'équipe

Les ajouts de joueurs sont autorisés uniquement après la Journée 1.

Il sera possible de compléter une équipe, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Respect des [Alinéa III.1](#) et [Alinéa III.5](#)
- Ajout du joueur à condition que sa valeur (CPPH le jour de l'ajout) soit inférieure ou égale à la valeur du meilleur joueur de même sexe.

Le joueur ajouté pourra participer à une journée, si son inscription a eu lieu au plus tard 3 jours avant la journée concernée.

Article IV. Déroulement des rencontres

Alinéa IV.1 Calendrier

Le calendrier est le suivant :

Etape	Dates
1^{ère} phase	11 ou 12 Janvier 2025
	1er ou 02 Mars 2025
	22 ou 23 Mars 2025
2^{ème} phase	03 ou 04 Mai 2025
	07 ou 08 Juin 2025

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES JEUNES **Saison 2024-2025**

Des reports de dates seront acceptés pour les équipes qui le souhaitent, afin de pouvoir élargir les dates possibles, avec la condition suivante : toutes les rencontres de la phase 1 devront être jouées avant le 21 avril 2025 et toutes celles de la phase 2 devront être jouées avant le 16 juin 2025.

Pour cela, les 2 ou 4 capitaines d'équipes doivent être d'accord. Si ce n'est pas le cas, alors la date initiale de début de saison sera conservée.

Les clubs engageant au moins 2 équipes devront impérativement proposer au moins une date afin d'accueillir l'une des journées.

Se reporter à l'[Annexe I](#) pour les conditions nécessaires pour l'accueil d'une journée.

Alinéa IV.2 Joueurs inscrits dans les championnats jeunes et seniors

Un joueur inscrit dans les championnats jeunes et seniors ne pourra disputer une rencontre senior le même jour qu'une journée du championnat jeunes.

Alinéa IV.3 Format d'une rencontre standard

Pour la phase départementale, une rencontre standard se joue en 5 matchs soit :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

En poussins, une rencontre standard se joue en 4 matchs soit :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double mixte
- 1 double trans-genre (2 garçons contre 2 filles, 1 garçon et 1 fille contre 2 garçons ou contre 2 filles, un double homme, 1 double dame ou un double mixte différent du premier)

Alinéa IV.4 Composition d'une équipe

La composition exacte des équipes est normalement fixée confidentiellement par chaque responsable d'équipe, puis reportée sur la feuille de rencontre, avant le début de la rencontre.

Pour rester dans l'esprit, les responsables d'équipe sont néanmoins encouragés à se concerter pour éviter, si leurs effectifs présents le permettent, de trop gros écarts de classements sur un ou plusieurs matchs.

Alinéa IV.5 Joueurs mutés

Les joueurs mutés ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

En théorie, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés classés. Dans le cas où un club n'aurait d'autre choix que d'aligner des joueurs mutés, **contacter les responsables du championnat au préalable pour validation.**

Conformément aux directives de la FFBaD, un joueur est considéré comme classé dès qu'il possède un classement dans au moins une des trois disciplines.

Alinéa IV.6 Nombre de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa IV.7 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs ne pouvant être joués seront forfaits.

Alinéa IV.8 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les [Alinéa IV.5](#) et [Alinéa IV.6](#).

Alinéa IV.9 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes, ou nylons pour les non-classés, agréés pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes.

Lorsqu'un match oppose un joueur non-classé à un joueur classé, il se joue en volants plumes, sauf accord des deux joueurs.

Lorsqu'un match oppose deux joueurs NC, il se joue en volants nylons, sauf accord des deux joueurs.

Dans le cas d'un désaccord sur la marque d'un volant pour un match, un tirage au sort définira le volant à utiliser pour ce match.

Alinéa IV.10 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto-arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa IV.11 Feuille de rencontre

Il revient à tous les responsables des équipes de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 responsables d'équipe et remise au responsable de l'équipe qui reçoit la journée. Ce dernier doit envoyer par mail toutes les feuilles de rencontres scannées impérativement dans les 7 jours (à compter du lendemain de la rencontre) à l'adresse suivante : interclubs-jeunes@codep44-badminton.fr.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 responsables d'équipes, sera conservée par les 2 responsables d'équipes. En cas de perte de l'originale, cette copie leur sera demandée par la commission.

Alinéa IV.12 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de match en réserve. Elle sera étudiée par la commission qui statuera.

Alinéa IV.13 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Article V. Classement

Alinéa V.1 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée 3 points
- Match nul 2 points

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES JEUNES
Saison 2024-2025

- Rencontre perdue 1 point
- Rencontre forfait 0 point (5 matchs perdus sur les scores standards (21-0 / 21-0))
- Rencontre non jouée 0 point

Alinéa V.2 Egalité entre équipes

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées (match average, puis set average, puis point average). Si toutefois l'égalité persiste, le classement sera déterminé par le match average de la poule, puis set average de la poule, puis point average de la poule.

Article VI. Sanctions

Alinéa VI.1 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa VI.2 Joueur non en règle

[cf. Alinéa III.5](#)

Perte de tous les matchs joués par le joueur (21-0, 21-0).

Un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission.

Alinéa VI.3 Equipe incomplète

[cf. Alinéa IV.7](#)

Une équipe incomplète qui se présenterait avec un nombre insuffisant de joueurs perdra les matchs qui n'auront pas pu être joués par forfait sur le score de 21-0, 21-0.

Alinéa VI.4 Equipe forfait

Une équipe forfait, sans avoir prévenu les équipes adverses, ainsi que le club organisateur, la veille de la rencontre s'expose à une amende de 60€.

En cas de récidive, l'équipe concernée risque une amende triplée et l'exclusion du championnat.

Les amendes récoltées par le CD 44 permettront d'indemniser les équipes s'étant déplacées inutilement.

Alinéa VI.5 Nombre de matchs joués

[cf. Alinéa IV.6](#)

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, l'ensemble de ses matchs sera perdu sur le score de 21-0, 21-0.

Alinéa VI.6 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa VI.7 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront comptabilisés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

Article VII. Commission

Alinéa VII.1 Gestion du championnat

Elle est confiée par le Comité Départemental à la commission Jeunes.

Alinéa VII.2 Responsable de la commission

Pour cette saison, la responsable des Interclubs Jeunes est Zoé Godefroy :
z.godefroy36@gmail.com

Alinéa VII.3 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission seront communiquées en début de saison aux responsables d'équipes de chaque club inscrit et aux référents jeunes des clubs.

Fait à Nantes, 19 Novembre 2024

La commission jeunes du Comité Départemental de Loire-Atlantique
<https://www.codep44-badminton.fr/>
mail : interclubs-jeunes@codep44-badminton.fr

Annexe I. Cahier des charges pour accueillir une journée

Structures

- Créneau de 4 heures sur une ½ journée du week-end
- Au minimum 4 terrains de double de Badminton (2 par rencontre)

Convivialité

- Un goûter peut être servi au milieu ou à la fin de l'après-midi. Le club accueillant pourra proposer une répartition de l'apport des boissons/gâteaux/bonbons aux clubs accueillis. (facultatif)

Compétition

- 20 jours avant, envoyer par mail aux responsables des équipes reçus :
 - l'adresse du gymnase et un plan d'accès
 - le numéro de téléphone de la personne en charge de l'organisation
- A la fin de la journée, envoyer par mail toutes les feuilles de rencontres scannées à l'adresse : interclubs-jeunes@codep44-badminton.fr.

A noter que dans le cas d'une indisponibilité de créneau dans un gymnase pour un club, la commission jeune peut réserver un gymnase pour permettre à ce club de pouvoir recevoir une journée.